



Déclarations et Discours

NO 80/1

1981 ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Déclaration par l'honorable Walter Dinsdale, député, à la Troisième Commission de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU (New York, 27 novembre 1979)

Le Gouvernement canadien a fermement appuyé les motions qui proclamaient 1981 Année internationale des personnes handicapées et qui établissaient le Secrétariat et le Comité consultatif en vue de préparer l'Année. Aujourd'hui, nous réaffirmons cet appui et félicitons le Comité consultatif pour son rapport. Il s'agit d'un excellent projet pour l'Année des handicapés, et je suis heureux de constater qu'un certain nombre de pays ont commencé les travaux préparatoires pour 1981.

Les célébrations marquant l'Année internationale devront être organisées au niveau des États membres, car il est évident que les handicapés peuvent être le mieux aidés dans le contexte des besoins et de l'expérience de chaque pays.

Mais le Canada appuie aussi la suggestion d'organismes intergouvernementaux régionaux ou sous-régionaux qui assureraient la préparation de plans régionaux pour l'Année. Nous croyons qu'il est important que ces commissions régionales ou organisations intergouvernementales régionales fassent rapport au Comité consultatif à des fins de coordination et de consultation. La prévention et la réadaptation sont de grandes préoccupations pour tous les pays, et ces problèmes ne pourront être réglés que par une coopération et une coordination au plan technique.

Les besoins des régions rurales et mal desservies présentent un problème particulier. Les réunions techniques des responsables des programmes nationaux de prévention de l'invalidité et de réadaptation donneront lieu à la mise au point de nouvelles méthodes pour répondre efficacement à ces besoins. Les initiatives régionales déjà prises dans le cadre du Programme européen de développement social et de l'Organisation de l'unité africaine en sont la preuve.

Il me semble que les institutions spécialisées et les organismes de l'ONU pourraient coordonner ces efforts régionaux par des consultations inter-institutions permanentes. Des organisations non gouvernementales comme "Rehabilitation International" devraient également être appelées à collaborer.

Au Canada, les préparatifs pour l'Année sont bien engagés. Un Bureau de réadaptation a été créé au sein du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Gouvernement canadien propose la création d'un Comité restreint de la Chambre des communes. Ce Comité examinera la nature et la portée des actuels programmes, services et politiques du gouvernement fédéral axés sur le grand public, ainsi que ceux visant à aider les personnes handicapées. Il passera en revue les relations entre les programmes fédéraux existants et les programmes et services mis en oeuvre par le

secteur bénévole et les provinces. Il présentera un rapport et des recommandations sur les mesures nécessaires pour satisfaire au mieux les besoins propres aux handicapés.

Le plus essentiel de ces besoins est la garantie et la protection des droits civils. La Loi canadienne sur les droits de la personne offre une certaine protection aux personnes handicapées en ce qui concerne l'emploi. Le Gouvernement s'est engagé à étendre ce droit à l'ensemble des installations et services.

En ce qui concerne l'amélioration des possibilités d'emploi offertes aux handicapés, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada prépare actuellement une stratégie concernant l'embauche de personnes handicapées par le secteur privé. Un comité consultatif composé de personnes handicapées assiste le Conseil du Trésor en ce qui concerne les politiques liées à l'embauche de personnes handicapées. En outre, la Loi sur la formation professionnelle des adultes est en voie d'être amendée. Les stimulants au travail et leur incidence sur l'embauche de groupes désavantagés font actuellement l'objet d'un examen fédéral-provincial.

Le besoin de revenus adéquats est une autre priorité. Nombre de personnes handicapées dépendent financièrement des paiements de transfert, et il y a place ici pour des améliorations. Un Comité parlementaire des pensions se penche actuellement sur l'adéquation des indemnités d'invalidité offertes par les régimes publics et privés.

La façon dont on traite les handicapés est souvent leur plus grand handicap. Le Canada s'est attaqué à ce problème de façon originale par une campagne nationale de publicité multimédias visant à mieux sensibiliser le public aux problèmes et besoins des handicapés. Cette campagne a suscité un intérêt international et a été discutée lors d'une table ronde récemment organisée par l'UNESCO. Elle est un excellent exemple de coopération entre le gouvernement fédéral et le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, un organisme non gouvernemental.

L'intégration des handicapés suppose leur accès à la communauté. Même si de nombreux obstacles physiques empêchent toujours cela, le Gouvernement canadien a adopté une politique d'accessibilité physique en ce qui concerne les édifices publics fédéraux. En 1983, ces édifices devront être accessibles aux handicapés.

L'accès à la communauté suppose également des moyens de transport adéquats. Un comité consultatif fédéral pour le transport des handicapés a récemment été créé pour conseiller le ministre des Transports sur les besoins des handicapés, ainsi que sur les politiques nécessaires pour les satisfaire. En fait, je viens de participer à Ottawa à une conférence organisée par un groupe de consommateurs canadiens, la Coalition de organismes provinciaux pour handicapés, et dont le thème était le transport des handicapés. Les discussions ont connu tellement de succès qu'elles ont été prolongées d'une journée.

Les techniques pour handicapés sont un secteur important des activités du Conseil national de recherches; ce dernier a créé un service de techniques de réadaptation pour appuyer la mise au point de produits en établissant la praticabilité clinique e

économique d'un produit et en encourageant une participation de l'industrie. Le CNR a également contribué à l'établissement du TASH (The Technical Aids and Systems for the Handicapped), un organisme bénévole de commercialisation sous les auspices du Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés. Son objectif est d'encourager de diverses manières les fabricants canadiens de dispositifs pour handicapés non autrement disponibles.

Si le statut des Canadiens handicapés s'est amélioré ces dix dernières années, cela est en grande partie attribuable aux handicapés qui assument eux-mêmes un rôle toujours plus important et décisif. Le secteur bénévole a aussi élargi son rôle de fournisseur de services et continue à faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils améliorent la qualité et la portée des services offerts.

Sous ce rapport, nous aimerions porter à votre attention le XIVe Congrès mondial de "Rehabilitation International" qui se tiendra à Winnipeg, dans ma province natale du Manitoba, en juin 1980. Son thème est "Prévention-Assimilation: Priorités pour la décennie 80". Ses organisateurs espèrent que les débats, et notamment la Charte pour la décennie 80 qui sera proposée au Congrès, s'avéreront utiles à l'élaboration de plans onusiens à long terme pour la prochaine décennie. Quelque 6 000 responsables du mouvement de réadaptation s'y retrouveront, y compris nombre d'entre vous ici aujourd'hui. Mon Gouvernement espère qu'il sera possible à tous les États membres d'être représentés à la Conférence.

En terminant, permettez-moi de vous faire savoir que le gouvernement du Canada est en parfait accord avec le projet de résolution présenté sur ce point. Nous sommes disposés, selon que nous le permettront nos ressources financières et humaines, à faire tout en notre possible pour améliorer le mode de vie des handicapés au Canada et partout au monde. Le rôle de leadership proposé pour les Nations Unies peut être crucial dans la réalisation éventuelle de ces objectifs. Il importe que les Nations Unies en tant qu'Organisation s'assurent que leurs propres services et facilités de programme reconnaissent l'importance de la prévention et de l'intégration. Le rôle des États membres est également vital. A cette fin, un comité organisateur sera créé au début de 1980 pour donner une direction d'ensemble au programme canadien pour l'Année internationale. Ce comité regroupera des représentants de divers secteurs de la communauté, y compris les organismes de personnes handicapées, les agences de service, les syndicats et le monde des affaires. Son principal objectif sera de stimuler la participation des secteurs bénévole et privé, ainsi que celle des divers paliers de gouvernement. De cette façon, nous espérons que toutes les classes de la population participeront aux projets et activités liés à l'Année internationale des personnes handicapées.

Nous appuyons la mise en place de mécanismes de partage de l'information entre les pays afin d'accélérer la réalisation de notre objectif, qui est la qualité de la vie de tous les hommes. Si tous les États membres collaborent, l'Année internationale ne prolongera peut-être pas la vie des handicapés, mais elle donnera sûrement plus de vie à leur existence. Après tout, nous recherchons tous une vie plus enrichissante.

S/C